

21/2013/12/12749

Monsieur Charles LAMIRAUX (Ph.D)
MRP MEDDE DGEC – Direction de l'énergie
Bureau Exploration Production des Hydrocarbures
Arche de la Défense – Paroi Nord
92055 La Défense Cedex, France

Londres, le 23 décembre 2013

Demande de P.E.R. de DICY : Lettre d'Acceptation Préalable (LAP)

Cher Monsieur,

En réponse au courriel de Monsieur Collet en date du 26 septembre écoulé, je vous demande de bien vouloir trouver ci-joint, en double exemplaire, la Lettre d'Acceptation Préalable (LAP) concernant notre demande de P.E.R. de DICY, que j'adresse au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Je joins à cet envoi quatre (4) copies de la carte au 1 : 100 000 indiquant les limites du permis sollicité.

En vous remerciant de la bonne attention que vous voudrez bien porter à notre requête, je vous prie de croire, Cher Monsieur Lamiroux, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Dist. Monsieur B. Collet

REALM ENERGY (BVI) INTERNATIONAL



Oisín FANNING, Président-Directeur Général

PJs.

- Lettre au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie **en double exemplaire**
- Lettre au Directeur de l'Energie

Registered in Ireland

Registered address: First floor, Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Republic of Ireland.
Company Registration Number 237825. VAT Number. IE 8237825R

Directors: O. Fanning (Ireland), P. Sullivan (Ireland), C. Casey (Ireland), R. King (UK), D. Martin (USA) and J. Boak (USA)
Company Secretary: R. King



2A/2013/12/12769

Monsieur le Ministre
Ministère de l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint Germain
75007 Paris, France

Londres le 23 décembre 2013

Objet : Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides et/ou gazeux
dit : **Permis de Dicy** sollicité par **Realm Energy (BVI) International**, filiale à 100%
de **San Leon Energy PLC. Lettre d'acceptation préalable (LAP)**

Monsieur le Ministre,

Comme suite à la demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides et/ou gazeux que nous avons introduite le 11 juin 2010 et aux conversations que nous avons eues à son sujet avec les Services de la Direction de l'énergie et le B.E.P.H. en particulier, nous avons le plaisir de vous confirmer notre accord pour une solution qui consisterait à attribuer à la société **Realm Energy (BVI) International** un permis de recherches valable à l'intérieur du périmètre constitué par les arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien origine étant celui de Paris :

A	0.60 gr E	53.40 gr N	H	0.67 gr E	53.27 gr N
B	0.70 gr E	53.40 gr N	I	0.67 gr E	53.28 gr N
C	0.70 gr E	53.36 gr N	J	0.73 gr E	53.28 gr N
D	0.68 gr E	53.36 gr N	K	0.73 gr E	53.30 gr N
E	0.68 gr E	53.35 gr N	L	1.00 gr E	53.30 gr N
F	0.64 gr E	53.35 gr N	M	1,00 gr E	53.20 gr N
G	0.64 gr E	53.27 gr N	N	0.60 gr E	53.20 gr N

1

Ce permis, que nous proposons de dénommer « **Permis de Dicy** » couvrirait une superficie totale de 370 km² (cf. carte jointe au 1 :100 000 en quatre exemplaires) portant sur partie des départements du Loiret et de l'Yonne.

Nous joignons en pièce attachée un Programme de Travaux révisé en date du 23 décembre 2013 qui constitue la nouvelle Annexe 3B., Au titre de la première période de validité de **cinq (5) ans**, nous souscrivons un engagement de dépense de 4 100 000 euros (€ quatre millions cent mille euros), soit **2 216 €/km²/an**.

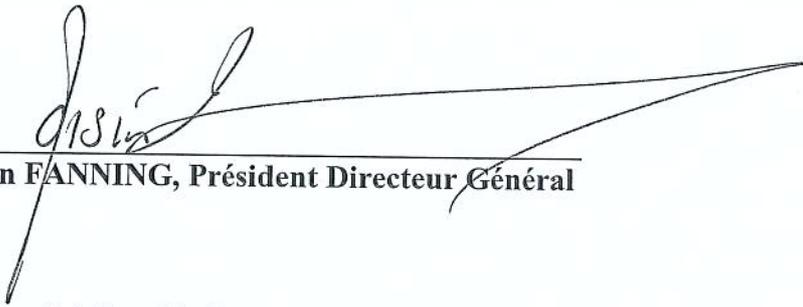
Nous vous confirmons par ailleurs que Realm Energy (BVI) International a l'intention, après l'attribution du permis, de demander l'autorisation de sa mutation, après non opposition de l'administration, au profit des sociétés San Leon Energy PLC et ConocoPhillips, conjointes et solidaires, dans les délais impartis par la loi, sachant que des accords ont d'ores et déjà été passés entre les deux compagnies.

Nous souscrivons d'avance à l'arrêté d'octroi du permis qui répondraient aux caractéristiques ci-dessus définies.

Nous adressons une copie de la présente lettre à Monsieur le Directeur de l'énergie, à Messieurs les Directeurs régionaux de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Bourgogne et de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Centre ainsi qu'à Messieurs les Préfets des départements du Loiret et de l'Yonne

En espérant contribuer ainsi à un dénouement satisfaisant de la procédure en cours, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

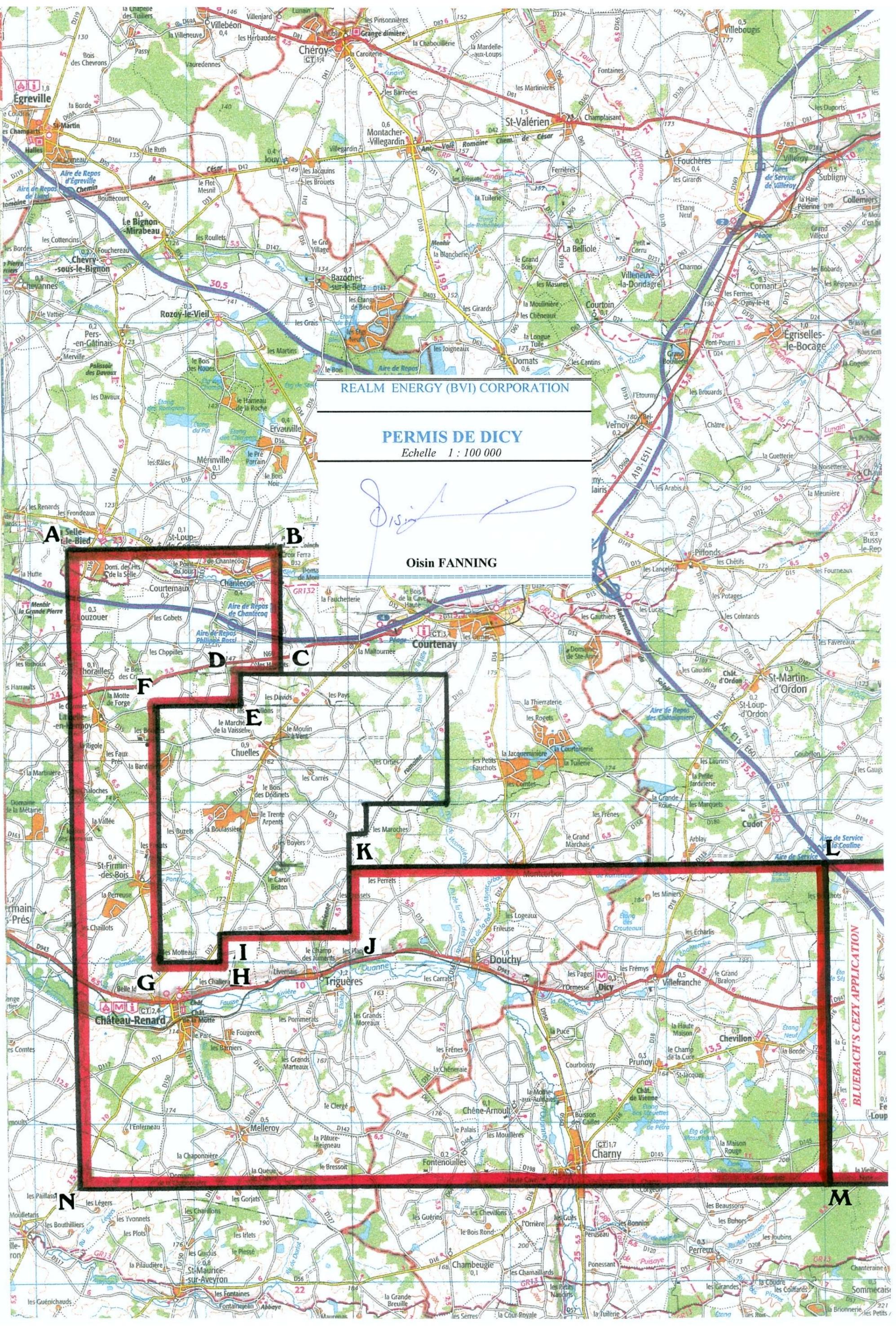
Fait à Londres le 23 décembre 2013
REALM ENERGY (BVI) INTERNATIONAL



Oisín FANNING, Président Directeur Général

PJ : 4 cartes au 1 :100 000

Annexe 3B: Programme de Travaux révisé au 23.12.2013



REALM ENERGY (BVI) CORPORATION

PERMIS DE DICY

Echelle 1 : 100 000

Disin

Oisín FANNING

BLUEBACH'S CEZY APPLICATION